

Tu as été retenue pour participer à la détection des jeunes nés en 2005/06 (-13ans).
Le stage aura lieu le jeudi 02 novembre **2017 à St Christophe Vallon**
(Gymnase intercommunal, RD 840 Route de Rodez 12330 ST CHRISTOPHE VALLON).

Tous les entraîneurs de votre catégorie sont invités à participer à cette journée.
Rapprochez-vous d'eux pour organiser les déplacements.

Programme de la journée du jeudi 02 novembre 2017:

Pour les benjamins garçons 2005/06 (-13ans):

- 10H30 : accueil et séance d'entraînement des sélectionnées au gymnase.
- 12H30 : repas (**prévoir pique-nique**)
- 13H30 : début des oppositions
- 15H00 : fin de la séance

Des groupes élargis sont convoqués à cette date. Les jeunes nés en 2005 et certains 2006 sont conviés afin de préparer au mieux les équipes à la participation aux interdépartementaux du week-end du 16/17 décembre à Montpellier. Les sélectionnés seront revus avant cette date sur une journée sur le week-end du 02/03 décembre.

Tu dois impérativement **te munir : d'un ballon, d'affaires pour les moments de pratique, d'une gourde et de tes affaires de douche (comme prévu lors des séances d'entraînements....)**. Ainsi que de l'autorisation parentale ci-dessous. Tu dois prévenir en cas d'indisponibilité au plus vite à 6112000.grobert@ffhandball.net ou au 05 65 78 04 16 / 06 48 19 97 92. Des informations supplémentaires sont disponibles sur <http://www.cd12handball.fr/>.

A bientôt, salutations sportives.

Gael ROBERT
CTF aveyron (12)
Port: 06-48-19-97-92
Fixe: 05-65-78-04-16
Mail: 6112000.grobert@ffhandball.net

AUTORISATION PARENTALE : (à présenter le jour même au responsable du stage)

Je soussigné,
Responsable du (de la) jeunené(e) le

Autorise / N'autorise pas mon enfant à participer au stage départemental de la sélection né(e)s en 2005/2006,
le __ / __ / 2017 à

J'autorise le responsable du stage à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident de l'enfant, toute mesure d'urgence tant médicale que chirurgicale, y compris éventuellement l'hospitalisation.

Je m'engage à reverser au comité, le montant des dépenses engagées par le comité pour l'intervention. Par ailleurs, toute utilisation d'images ou de photos sera autorisée dans le cadre des actions du comité.

Signature :